

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

570^{EME} REUNION

21 JANVIER 2016

ADDIS ABAEA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR.(DLXX)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), lors de sa 570^{ème} réunion, tenue le 21 janvier 2016, a suivi une communication du Commissaire à la Paix et à la Sécurité sur la Déclaration de la deuxième session extraordinaire du Comité technique spécialisé sur la Défense, la sûreté et la sécurité (CTSDSS), réuni à Addis-Abeba, le 15 janvier 2016, pour examiner les conclusions de l'Exercice d'entraînement de terrain AMANI AFRICA-II de la Force africaine en attente (AA-II FTX) conduite dans le cadre de l'opérationnalisation de la Force africaine en attente (FAA) et le Rapport sur la mise en œuvre du Mécanisme de l'UA pour la coopération policière (AFRIPOL).

Le Conseil a salué les efforts déployés par la Commission, les États membres, des Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux (CER/MR), ainsi que ceux des autres parties prenantes, en vue du bon déroulement de l'AA-II FTX, qui a été mené du 19 octobre au 8 novembre 2015, simultanément, au siège de l'UA à Addis-Abéba, en Éthiopie, et au Centre d'entraînement au combat de l'armée sud-africaine à Lohatla, en Afrique du Sud.

Le Conseil a noté que l'objectif général de l'AA-II FTX était de valider la capacité de l'UA à mandater, déployer et utiliser la Capacité de déploiement rapide de la Force africaine en attente (FAA/CDR), comme une mission multidimensionnelle limitée de départ en vertu du Scénario 6 et à conduire une opération multidimensionnelle complète de soutien à la paix en vertu du Scénario 5 aux termes de la doctrine de la FAA. A cet égard, le Conseil a rappelé que lors de sa 8^{ème} réunion tenue le 15 mai 2015, à Victoria Falls, au Zimbabwe, le CTSDSS a souligné l'importance que revêt la conduite de l'AA-II FTX dans le cadre d'un processus essentiel pour évaluer la pleine capacité opérationnelle de la FAA avant décembre 2015, ainsi que la décision de la 25^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenue à Johannesburg, en Afrique du Sud, les 14 et 15 Juin 2015.

Le Conseil a en outre pris note de l'organisation de la deuxième réunion extraordinaire du CTSDSS, tenue le 15 Janvier 2016, à Addis Abéba, pour examiner les conclusions de la réunion des chefs d'Etat-major et les chefs de la Sûreté et de la Sécurité d'Afrique (ACDSS) sur la conduite de l'AA-II FTX et le Rapport sur l'AFRIPOL. Le Conseil s'est félicité de la déclaration faite par le CTSDSS sur la conduite réussie de l'AA-II FTX.

Le Conseil s'est félicité de la conduite réussie de l'AA-II FTX, et a souligné l'importance que revêt la tenue de la réunion sur le retour d'expérience de l'AA-II FTX (AAR), prévue en mars 2016, en vue, entre autres, d'une évaluation complète de tous les aspects de la FAA.

Le Conseil a salué les progrès accomplis par la Force en attente de l'Afrique de l'est (EASF), ainsi que ceux de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) dans l'opérationnalisation de leurs brigades en attente respectives, et a reconnu les efforts déployés par la Capacité régionale d'Afrique du Nord (NARC) pour l'opérationnalisation de la sienne. À cet égard, le Conseil a souligné la nécessité d'assurer la coordination entre les différentes structures de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA).



Le Conseil s'est félicité des recommandations contenues dans la Déclaration du CTSDSS, en particulier, celle soulignant que la FAA a atteint sa pleine capacité opérationnelle, suite au bon déroulement de l'AA-II FTX et la confirmation de la pleine capacité opérationnelle par quatre (4) CER/MR, et que, par conséquent, la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC) doit être dissoute, conformément aux décisions 489 (XXI) et 515 (XXII) de la Conférence de l'Union.

Le Conseil a félicité tous les États membres de l'UA et les CER/MR pour ce pas important, et a exprimé son appréciation au Gouvernement de l'Afrique du Sud et à la SADC, en tant que pays et région ayant accueilli l'exercice. Le Conseil a en outre exprimé sa gratitude aux Gouvernements de l'Algérie, de l'Angola et du Nigéria pour avoir assuré le transport aérien stratégique et au Gouvernement du Kenya pour les contributions financières versées au cours de l'AA-II FTX.

Le Conseil a pris note des efforts déployés par la Commission et les progrès réalisés, dans l'opérationnalisation d'AFRIPOL et attend avec intérêt la présentation des Statuts d'AFRIPOL pour examen final pour le Comité technique spécialisé sur la justice et les questions juridiques, lors de sa prochaine session ordinaire.

Le Conseil attend également avec intérêt que la 26^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union, prévue à Addis Abéba, en Ethiopie, du 30 au 31 janvier 2016, entérine la Déclaration de la Deuxième Session Extraordinaire CTSDSS, et a convenu d'examiner régulièrement les progrès accomplis pour le renforcement de l'ASF.